

Le Premier Ministre

Paris, le 3 décembre 2002

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement souhaite que les disques et les cassettes sonores puissent bénéficier du taux réduit de TVA, ce qui suppose une révision de la liste figurant à l'annexe H de la sixième directive n°77/388 du Conseil sur la TVA.

Cette mesure a été défendue par la France lors du Conseil des ministres « culture et audiovisuel » de l'Union européenne du 21 mai 2002. Le Gouvernement français a présenté une demande officielle en ce sens au Commissaire européen chargé de la fiscalité, M. Frits Bolkestein, par lettre en date du 24 juillet dernier.

Lors du Conseil des ministres réuni à Bruxelles le 11 novembre 2002, la France a réaffirmé son engagement en faveur de cette réduction.

Afin d'expliquer à nos partenaires européens les raisons profondes qui motivent la démarche de la France, et de les convaincre de la soutenir, j'ai décidé de vous confier la mission de promouvoir auprès de nos partenaires européens la baisse de la TVA sur le disque et les cassettes sonores.

En liaison avec mon cabinet et les cabinets du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de la culture et de la communication, et en coordination avec ceux du ministre des affaires étrangères et de la ministre déléguée aux affaires européennes, vous établirez les contacts nécessaires au sein des Etats membres de l'Union européenne, au niveau des ministres chargés des finances et de la fiscalité et des ministres chargés de la culture. Vous présenterez la position du Gouvernement français en cherchant à obtenir l'adhésion de nos quatorze partenaires à cette démarche.

Vous veillerez également, en étroite concertation avec le Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, à faire valoir le point de vue de la France auprès des institutions communautaires, le parlement européen et surtout la Commission européenne.

Monsieur François LEOTARD
Ancien Ministre
Inspecteur général des finances

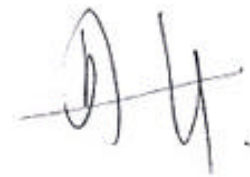
.../...

Afin de vous permettre de mener à bien votre mission et vous aider à prendre les initiatives que vous jugerez utiles, vous pourrez vous appuyer sur les ressources du service de l'inspection générale des finances et des autres services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, sur ceux du ministère de la culture et de la communication ainsi que, bien naturellement sur le SGCI.

La durée de la mission est en l'état estimée à quatre mois, à compter du 30 novembre 2002. Elle pourra se prolonger au-delà en fonction de l'évolution des débats. Vous voudrez bien tenir informés de l'avancement de votre mission mon cabinet et les cabinets des ministres intéressés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

bon à toi



Jean-Pierre RAFFARIN